



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Audrey Monette](#)

Date de la demande: 2021-03-26 18:23:11

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Première étape, démarrer un protocole sexto avec le jeune qui vient dénoncer une situation de sexto. Deuxièmement, déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant en rencontrant toutes les personnes concernées, s'il s'agit d'un acte malveillant ne pas compléter le questionnaire avec l'instigateur. Par contre, récupérer son cellulaire en lui expliquant la situation. Contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Compléter le questionnaire avec tous les jeunes concernés, témoins, victimes, instigateur, en cas d'acte impulsif.

Rencontrer tous les personnes concernés avant de déterminer s'il s'agit ou non de pornographie juvénile.

Ne pas compléter le questionnaire avec un parent ou suite à un témoignage de celui-ci.

Ne pas compléter le questionnaire si il s'agit de la police qui le demande.

Rencontrer les jeunes concernés de façon individuel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La victime ressent souvent de la honte, il faut s'assurer d'intervenir sans jugement et maximiser la conservation de l'intégrité des jeunes concernés, les victimes et les autres en limitant débruité l'affaire.

Récupérer les cellulaires peut s'avérer délicat pour les jeunes, ils faut s'assurer de leur dire que dans aucun cas nous allons vérifier le contenu de leur cellulaire.